

APPEL À CANDIDATURE DE NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES POUR LE TITRE SOLIER/IERE de Niveau 4.

HABILITATION A FORMER ET ORGANISER LES EPREUVES CERTIFICATIVES



- **Dépôt des candidatures : L'appel à candidature est limité dans le temps, le dépôt doit parvenir au RFS avant le 5 février 2024 10H du matin.**
- **La commission d'évaluation (CEVHA) statuant sur la recevabilité des dossiers aura lieu dans les 15 jours suivants.**
- **L'habilitation définitive sera octroyée lors de la réunion suivante de la CEVHA (28/05/2024).**

TABLE DES MATIERES

HABILITATION A FORMER ET ORGANISER LES EPREUVES CERTIFICATIVES	1
TABLE DES MATIERES	2
1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
PRESENTATION GENERALE	3
PRESENTATION DE LA CERTIFICATION.....	3
2 - PREREQUIS DU CANDIDAT	4
PREREQUIS GENERAL	4
ZONE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	4
VERIFICATION DES APTITUDES DES CANDIDATS SOLIERS, EQUIVALENCE.....	5
INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL, DE FORMATION ET CABINES	5
MATERIEL ET OUTILLAGE PEDAGOGIQUE	6
AUTRES FOURNITURES	8
PREREQUIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	9
GESTION DES DECHETS	11
SUIVI DES APPRENANTS	11
3 - LES CRITERES D'HABILITATION	11
4 - PROCESSUS D'HABILITATION	12
CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE	12
ÉTUDE DE RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE	12
INSTRUCTION DE LA DEMANDE	12
RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION D'UN ETABLISSEMENT	13
5 - MODALITES DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT	13
ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	13
JURY DE CERTIFICATION ET DELIVRANCE DES PARCHEMINS	13
FRAIS DE MISSIONS	14
FRAIS RELATIFS AUX AUDITS	14
OUTILS DE COMMUNICATION.....	14
RUPTURE DES HABILITATIONS.....	14
ANNEXE 1	16
REFERENTIEL TITRE SOLIER/IERE DE NIVEAU 4	16

1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

PRESENTATION GENERALE

KALÉI (syndicat des entreprises des revêtements techniques et décoratifs) et L'UPMF-FFB (Union professionnelle des métiers de la finition), dénommés les CONCEDANTS et le RFS (Réseau de Formation des Soliers), dénommé le GESTIONNAIRE, souhaitent habiliter de nouveaux organismes de formation, dénommés les CONCESSIONNAIRES, afin de répondre à la demande croissante de main d'œuvre des professionnels et ainsi disposer d'une meilleure couverture territoriale.

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION

Le 26 juin 2020 le Titre de SOLIER /IERE, de niveau 4, a été validé pour une durée de 5 ans par France Compétences sous le n° de fiche **RNCP34700**.

Depuis sa création dans les années 2000, le Titre a su évoluer pour répondre aux besoins croissants des professionnels et anticiper les évolutions techniques. Avec un taux de réussite à la certification de plus de 90 %, le Titre de SOLIER /IERE de niveau 4, garantit une excellente insertion sur le marché du travail. En effet, 97 % des jeunes diplômés sont embauchés en CDI à l'issue de la formation.

Recrutés pour leur niveau d'excellence, ces jeunes ont marqué les esprits dans les concours des Meilleurs Ouvriers de France, des Olympiades des métiers et des Euroskills ou worldskills.

C'est déjà près de 800 jeunes formés à ce métier depuis les années 2000, avec un besoin toujours présent de plus de 300 soliers à former par an sur le territoire français.

Cette formation s'adresse à tout type de public ; jeunes avec ou sans qualifications, demandeurs d'emploi en reconversion, ou professionnels souhaitant faire reconnaître leur expertise professionnelle. Le candidat est orienté sur le parcours de formation adéquat en fonction de son profil. Accessible en contrat de professionnalisation, apprentissage, via un plan de développement des compétences, finançable par le CPF, toutes les options sont ouvertes pour rendre cette formation possible.

Il est indispensable de former des nouveaux professionnels complets maîtrisant les compétences de base mais aussi les techniques avancées du métier.

En l'absence de toute autre certification de même niveau sur le métier de SOLIER/IERE, le Titre SOLIER/IERE de niveau 4 permet de garantir, pour les personnes titulaires de la certification, la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier SOLIER/IERE dans tous les environnements. Hôtellerie, commerces, Espace de bureaux, habitat collectif et individuel, établissements de santé, établissements scolaires ne sont qu'un échantillon des lieux où UN/UNE SOLIER /IERE peut exercer son talent.

Sur un chantier dans le secteur du Bâtiment, le SOLIER/IERE assure les activités suivantes :

- Conseil et dialogue avec les clients et les autres intervenants, l'organisation de l'intervention,
- Le traitement, la préparation des supports et de la zone d'intervention,
- La mise en œuvre de revêtement divers tels que les sols PVC, Linoleum ou Textiles en lés, dalles ou lames collés, ainsi que tous les systèmes libres ou semi-libres,
- La mise en œuvre décorative,
- La mise en œuvre de revêtement PVC et Linoleum avec traitements verticaux,

- La mise en œuvre de systèmes de douche,
- La mise en œuvre de sol PVC conducteurs et dissipateurs en lés et dalles,
- La mise en œuvre de marches d'escalier.

Le Référentiel des activités, compétences et évaluation, organisé en blocs de compétences, est disponible en annexe 1.

2 - PREREQUIS DU CANDIDAT

L'organisme de formation répondant au présent appel à référencement doit faire la preuve a priori qu'il est en mesure de respecter le cahier des charges ou faire la preuve des moyens qu'il mettra en œuvre pour être en capacité de respecter le cahier des charges au moment de l'ouverture des formations. Ce cahier des charges définit les moyens humains et matériels de la formation pour répondre à la demande d'habilitation, il est structuré de la façon suivante :

PREREQUIS GENERAL

L'organisme de formation doit justifier d'un référencement Qualiopi sur les établissements concernés par la demande d'habilitation.

ZONE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

7 organismes de formation ont été habilités à dispenser cette formation ; le projet des certificateurs est d'augmenter le nombre de CONCESSIONNAIRES pour le porter à 10 établissements habilités sur le territoire national.

Afin de tenir compte du bassin d'emploi local et de l'implantation géographique d'autres établissements habilités, la zone de développement territorial et de communication active du futur CONCESSIONNAIRE pourra être une région ou délimitée à une zone de 150 Km autour de l'établissement.

Les zones déjà couvertes par les établissements habilités (150 KM autour des organismes de formation) sont les suivantes :

BORDEAUX (BLANQUEFORT)	LILLE METROPOLE (ROUBAIX)
LYON (TARARE)	LEZIGNAN CORBIERES
REIMS	RENNES
SEDAN (GLAIRE)	

Dans un souci d'utilisation et de concentration efficace et cohérente des ressources et des efforts à déployer pour l'amélioration de la formation des futurs soliers/solière à l'échelle nationale pour que sa candidature soit recevable, l'organisme de formation répondant au présent appel à référencement doit s'efforcer de présenter un projet dans une zone de développement territorial ne chevauchant pas de façon matérielle les zones déjà couvertes énumérées ci-dessus (du moins tant que l'habilitation des organismes de formation actifs dans ces zones n'est pas parvenue à son terme ou n'a pas été remise en cause).

VERIFICATION DES APTITUDES DES CANDIDATS SOLIERS, EQUIVALENCE

L'organisme de formation devra être en mesure de mettre œuvre un test permettant de vérifier les aptitudes de base des candidats soliers. Les prérequis pour le recrutement des candidats soliers sont les suivants : Savoir lire et écrire, connaître les 4 opérations de base (addition, soustraction, multiplication et division).

En fonction des résultats et tenant compte de l'expérience du candidat solier, de ses qualifications et de tests de positionnement, l'organisme devra être en mesure de proposer au candidat un parcours de formation adapté à son profil en termes de durée et de contenu (une formation de 896 heures minimum en centre de formation pour les moins qualifiés jusqu'à une VAE pour les plus expérimentés).

L'organisme de formation s'engage à étudier individuellement tous les dossiers des candidats à la formation de soliers, y compris les dossiers des candidats soliers qui ne réunissent pas la totalité des prérequis.

Les candidats présentant les diplômes de CAP Solier en 2 ans; le Titre Solier-Moquettiste ou le Brevet Professionnel Peintre Applicateur de Revêtements de sol, et ayant réussi le test de positionnement du bloc 2 du Titre de Solier de niveau 4, se verront octroyés ce bloc d'office.

INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL, DE FORMATION ET CABINES

Cahier des charges du bâtiment	
Nombre de bureaux	2 bureaux (soit 2 bureaux individuels soit 1 bureau paysager avec 2 tables)
Nombre de toilettes	2 (soit 1 toilette homme, 1 toilette femme, l'un accessible handicapé)
Nombre de salle de cours	1 (pouvant accueillir 20 pers. Min 40m ²)
	Recommandé 60m ² , accessible handicapé
Nombre de locaux de stockage/réserve pour outillage	1 min
Surface du local de stockage	20m ²
Nombre de locaux de stockage RDS (Revêtement de Sol), colles, ragréages	1 min
Surface de locaux de stockage RDS, colles, ragréages	+ 40m ²
Nombre de locaux de stockage autres produits (essence F, peinture, ...)	1 minimum
Type de locaux de stockage autres produits (essence F, peinture, ...)	Option : armoire de protection pour produits « dangereux »
Nombre de vestiaires	2 vestiaires apprenants (1 femme, 1 homme), l'un accessible handicapé, avec minimum 10 casiers avec fermeture à clef, (1 par apprenant) – audit initial

	1 vestiaire formateurs, avec 2 casiers minimum (1 par formateur) – audit initial En audit de suivi : autant de casiers que d'apprenants et de formateurs, avec fermeture à clef, l'un accessible handicapé
Nombre de blocs sanitaires (lavabo, douche)	2, 1 bloc homme et 1 bloc femme (douche), l'un accessible handicapé
Nombre de pièces détente	1 (pour 15 personnes environ 30 m ² min) accessible handicapé
Nombre de zone de débit	1 min, surface totale des zones 50m ² mini
Nombre de zone lavage	1 (avec bac de décantation)
Description de chaque CABINE	
Nombre de cabines de travail	10 cabines minimum dédiées uniquement aux soliers
Dimensions au sol de la cabine	Option 1 : cabine de 2.9 x 2.9 m mini Option2 :si dimensions inférieures des cabines, démontrer que l'apprenant a, à sa disposition, 2 cabines lui permettant d'avoir au minimum la même surface pour la pratique
Parois de la cabine	agflo ou béton
Hauteurs de la cabine	1 paroi + 2 retours de 0.50 m de long en pleine hauteur : (2,4 m)
Ouverture de la cabine	Passage à 1m minimum ; prévoir des pieds d' huisseries fixes ou amovibles
Pilier d'angle en pleine hauteur	0.30 x 0.30 m min
Finitions	Mur en béton banché ou agflo enduit
Mur Intérieur	Lisse
Mur Extérieur	Peint
Alimentation électrique	Puissance électrique minimum adéquate à la mise en tension de 10 appareils de type « décapeur thermique », en simultanément, (env 40kw). A adapter si nombre d'apprenants supérieur, 1 éclairage par cabine type néon ; 1 Prise de courant par cabine
Passage de tuyaux vertical et horizontal	2 tuyaux en sortie de sol (écartés des murs de 5cm et 5cm d'écartement à l'axe entre les deux) et 2 tuyaux en sortie de mur (5cm max de long espacé l'un de l'autre de 5cm) (valeurs conseillées)
Accessoires de travail	
Escalier	10 minimum. A adapter si nombre d'apprenants supérieur Minimum 1 marche droite + 2 marches balancées largeur 0,8m minimum Nez de marche adapté suivant la pose classique ou en produit intégral (cf rayon de courbure) Intérieur et/ou extérieur à la cabine de travail
Extérieur du bâtiment	
Zone de tri et stockage des déchets	Une zone minimum (peut aussi être en intérieur)

MATERIEL ET OUTILLAGE PEDAGOGIQUE

Matériel pédagogique disponible à minima dans le centre :

1 rétroprojecteur/vidéoprojecteur à écran large

1 tableau blanc ou paperboard dans la salle de cours, de même dans l'atelier

Ordinateurs dans la salle de cours : optionnel

Outillage technique :

Dispose à minima pour une section de 10 jeunes et pour toute la durée de la formation.

Panoplie poseur	NOMBRE
Maroufleur liège	1 par personne
Cutter lame droite	1 par personne
Cutter lame croche	1 par personne
Scrapeur	1 par personne
Crayon*	1 par personne
Mètre*	1 par personne
Marteau à maroufler	1 par personne
Décapeur thermique	5 minimum
Spatule (avec lames adaptées)	1 par personne
Gant de coupe	1 par personne
Règle bombée de 60 cm	1 par personne
Règle bombée de 200 cm	1 par personne
Grand trusquin	1 par personne
Petit trusquin	1 par personne
Équerre	1 par personne
Gabarit plat pour angle sortant	1 par personne

Panoplie soudure	NOMBRE
Buse rapide ultra (PVC)	1 par personne
Buse à événements (mural)	1 par personne
Buse rapide (lino)	1 par personne
Chalumeau pour soudure à chaud	1 par personne
Roulette à souder	1 par personne
Brosse métallique et écouvillon (ou tout autre moyen de nettoyage des buses)	1 par personne
Quart de lune + guide et/ou araseur mozart	1 par personne
Gouge à chanfreiner ou triangle ou autre outil à chanfreiner manuellement	1 par personne
Couteau à araser 658	1 par personne

AUTRES FOURNITURES

- Manutention divers Gris
 - Préparation et support Rose
 - Mise en œuvre Jaune
 - Divers petits outillages verts
 - Outillage de soudure violet
- Outillage stratifié Rouge
 - Règles Rouge vif
 - Entretien Blanc

FOURNITURE	NOMBRE	FOURNITURE	NOMBRE
Caisse d'outillage / Armoire d'outillage individuelle	1 par personne	Cylindre à maroufler 50 kg	
Etabli et /ou table de travail	1 mini par centre	Traceur de plinthes	1 par personne
Poubelle DiB/sols PVC/etc.	2 par centre	Coupe joints et bandes	2 par centre
Rallonge électrique	1 par personne	Fraiseuse manuelle	2 disponibles par session
Kit éponges/chiffons	1 par personne	Fraiseur adaptable sur buse	1 pour une session
Transpalette	1 par centre	Linocut	1 disponible par session
Chariot à plateau (facultatif)	1 disponible par session	Roulette de pression acier AE 30 x 45 mm	1 par centre
Aspirateur	1 disponible par session	Boîte à coupe (ou cisaille pour coupe oblique)	2 disponibles par session
Balais	1 par personne	Grugeoir plinthe PVC	1 par centre
Ponceuse (150 tours/min.)	1 disponible par session	Ciseaux à tailler	1 pour 3 personnes
Pierre à poncer	1 pour 2 personnes	Pince multiprise	1 pour 2 personnes
Pince à arracher	1 pour 2 personnes	Tenaille	2 par centre
Lisseuse Flamande et/ou italienne	1 par personne	Tournevis cruciforme	1 par personne
Scrappeur électrique	1 par centre	Tournevis droit	1 par personne
Couteau à enduire de taille différente	1 pour 2 personnes	Cordex	2 par centre
Gros marteau	2 par centre	Marchigraphe universel	4 par centre
Seaux à ragréage	1 pour 2 personnes	Meule pour affutage (électrique)	1 par centre
Malaxeur électrique pour ragréage	1 disponible par session	Affuteur Diamant optionnel	2 par centre
Scie sauteuse	1 par centre	Araseur pour revêtements à relief (araseur slim)	4 par centre
Levier à parquet	1 par centre	Roulette pour angle rentrant	2 disponibles par session
Scie circulaire	1 par centre	Soudeuse automatique (électrique)	1 par centre

Scie égoïne	2 disponibles par session	Fraiseuse électrique	2 disponibles par session
Cales à ajuster	100 pour le centre	Règle bombée 410 cm	1 disponible par centre
		Réglette + roulettes (pour gabarit)	1 pour 2 personnes
Machine à injection extraction optionnel	1 par centre	Chariot de nettoyage 2 seaux	1 disponible par session
Rotocleaner optionnel	1 par centre	Monobrosse 400 tours	1 par centre

PREREQUIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'organisme de formation doit avoir l'équipe pédagogique suivante :

- Un responsable pédagogique en charge du Titre SOLIER/IERE de niveau 4.
- Des formateurs pour les activités « conseil et dialogue avec les clients, organisation de l'intervention » du bloc de compétence 1.

Ces formateurs doivent répondre au niveau de qualification suivant :

- Être titulaire du bloc 1 du Titre SOLIER/IERE de niveau 4, ou du Titre SOLIER/IERE de niveau 4 dans son ensemble ou du certificat « conseil, dialogue et organisation de chantier » du RFS.

Si ce n'est pas le cas :

- Avoir au minimum 2 ans d'expérience en formation technologique et/ou disposer d'une expérience technique concernant les activités spécifiques BTP (lecture de plan, calcul de besoins, calepinage...)

Et

- Obtenir, avant la fin de session de formation dans laquelle le formateur intervient, le bloc 1 du Titre SOLIER/IERE de niveau 4, ou le titre SOLIER/IERE de niveau 4 dans son ensemble ou le certificat « conseil, dialogue et organisation de chantier » du RFS.
- Avoir suivi une formation à la pédagogie et maîtrise du pack office à minima.

- Des formateurs pour les blocs de compétences 2 et 3 et la partie « traitement et préparation des supports et de la zone d'intervention » du bloc de compétences 1.

Ces formateurs doivent répondre au niveau de qualification suivant :

- Au démarrage de la session, être Titulaire du titre SOLIER /IERE de niveau 4.

Si ce n'est pas le cas :

- Avoir 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier de SOLIER/IERE ainsi que des attestations de formation dans le domaine (datant de moins de 5 ans).

ET

- Obtenir, avant la fin de la première session dans laquelle le formateur enseigne, le Titre de SOLIER/IERE de niveau 4.
- Avoir suivi une formation à la pédagogie

→ Des formateurs pour l'activité « mise en œuvre des systèmes douche » :

Si cette activité n'est pas dispensée par le formateur du bloc 3, le niveau de qualification requis est le suivant :

- Au démarrage de la session, avoir au minimum 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier de SOLIER:/ERE et/ou le Titre des SOLIER/ERE de niveau 4 ; ainsi que des attestations de formation à la mise en œuvre des systèmes de douches datant de moins de 5 ans.
- Avoir obtenu le Titre de SOLIER/IERE de niveau 4 avant la fin de la première session dans laquelle le formateur enseigne.
- Avoir suivi une formation à la pédagogie.

→ Des formateurs pour l'activité hygiène et sécurité

Nota BENE : Outre les prérequis de l'équipe pédagogique énoncés ci-dessus, si l'organisme de formation souhaite accueillir des apprenants en contrat d'apprentissage il devra respecter les conditions requises pour exercer les fonctions d'enseignement dans les CFA - Article R6233-13 du code du travail du 4 décembre 2008 (version en application).

→ Remplacement des formateurs :

Si un nouveau formateur devait remplacer le formateur prévu initialement dans la session, l'organisme de formation doit en informer le GESTIONNAIRE et fournir toutes les preuves justifiant des exigences ci-dessus.

→ Remise à niveau des formateurs habilités :

Participation obligatoire des formateurs du CONCESSIONNAIRE à des sessions de remise à niveau organisées par le GESTIONNAIRE :

- Tous les deux ans sur la partie mise en œuvre des blocs de compétences
- Tous les ans sur la partie réglementation et normalisation.

Ces formations sont sanctionnées par une attestation de compétences.

Le gestionnaire, en fonction des sujets, décidera si ces formations sont en présentiel ou distanciel.

→ Nombre d'apprenants

Il est recommandé aux établissements de formation de ne pas dépasser un groupe de 12 apprenants par formateur.

→ Formation Sauveteur secouriste du travail :

Conformément au code du travail (article R4224-15) et aux préconisations de l'INRS l'organisme de formation devra avoir dans son établissement un ou des salariés titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail.

GESTION DES DECHETS

Revêtement de sols PVC

Prévoir un emplacement de stockage et un enlèvement par un professionnel qui se chargera de leur traitement (enfouissement, valorisation énergétique, recyclage) en fonction des moyens disponibles.

Effectuer un suivi afin de pouvoir répondre aux demandes du GESTIONNAIRE sur les quantités recyclées.

Autres déchets

Prévoir un emplacement de stockage et un enlèvement par un professionnel qui se chargera de leur traitement (enfouissement, valorisation énergétique, recyclage)

Le coût de la gestion des déchets (PVC et autres) est à la charge de l'organisme de formation.

SUIVI DES APPRENANTS

L'organisme de formation s'engage à remplir l'enquête de suivi (des apprenants et diplômés) remis par le RFS afin de permettre le suivi du dispositif au fil du temps - dans l'objectif du renouvellement auprès de France Compétences.

Une enquête de satisfaction est aussi à faire remplir par les apprenants pour alimenter les Concedants et le gestionnaire sur les évolutions et améliorations possibles du dispositif.

3 - LES CRITERES D'HABILITATION

La Commission d'Évaluation des Habilitations, composée des CONCEDANTS et du GESTIONNAIRE statue sur la demande d'habilitation d'un organisme de formation, établissement par établissement. Elle base sa décision sur les éléments reçus dans le dossier d'opportunité et sur les conclusions de l'audit diligenté par le GESTIONNAIRE; elle attachera une importance particulière aux critères suivants :

- La certification « qualité des actions de formation » (mise en place de la certification QUALIOPI...).
- Le déploiement géographique et le type de partenariat le cas échéant.
- Les éléments présentés relatifs aux plateaux techniques et à l'équipe pédagogique.

Le candidat CONCESSIONNAIRE sera informé par le GESTIONNAIRE du résultat par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

4 - PROCESSUS D'HABILITATION

CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE

Le candidat formulera sa réponse dans le cadre d'un dossier d'opportunité. Il s'agira de présenter l'organisme de formation, ses moyens humains et matériels, sa stratégie de développement et de communication.

Un kit de réponse est disponible sur demande auprès du RFS : candidature@formation-solier.com

Il comprend :

- le modèle de dossier d'opportunité à compléter
- la convention de partenariat avec ses annexes.

L'évaluation du candidat CONCESSIONNAIRE se déroule en deux phases :

ÉTUDE DE RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE

Le dossier d'opportunité est à adresser au GESTIONNAIRE en version papier (par lettre recommandée avec accusé réception – LRAR) et électronique. Elle doit comprendre la description du cas dans lequel se trouve le candidat, le dossier d'opportunité rempli et une lettre d'intention confirmant son accord pour la prise en charge des frais d'instruction et d'audit de son dossier.

Pour être considérée comme recevable, la candidature doit être accompagnée d'un dossier d'opportunité complet. La Commission d'Évaluation peut également déclarer irrecevable une candidature qui ne satisfait pas au prérequis relatif à la zone de développement territorial (cf. Section 2 *supra*)

La Commission d'Évaluation statue sur la recevabilité de la demande. En cas de recevabilité ou d'irrecevabilité de la demande, elle en informe dans un délai raisonnable le candidat CONCESSIONNAIRE par LRAR.

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Si l'avis de recevabilité est positif, une visite/un échange de l'organisme de formation peut être organisée par le GESTIONNAIRE, à la demande du candidat, et à l'issue de cette visite, le cas échéant, des pistes d'amélioration lui seront préconisées.

Le GESTIONNAIRE organisera un audit de validation. Les coûts d'audit sont à la charge du candidat.

La Commission d'Évaluation statue sur l'habilitation du candidat sur la base du dossier d'opportunité (le cas échéant révisé) et des résultats de l'audit.

Après délibération de la Commission d'Evaluation, le GESTIONNAIRE informe le candidat CONCESSIONNAIRE par LRAR de la décision relative à l'habilitation.

3 issues sont possibles :

L'habilitation n'est pas accordée.

L'habilitation est accordée sous réserve de lever certaines non-conformités.

L'habilitation est accordée de manière inconditionnelle pour une durée maximale de 3 ans.

L'habilitation se traduira par la signature par toutes les parties (CONCEDANTS, GESTIONNAIRE et CONCESSIONNAIRE) d'une convention de partenariat visant la délivrance du Titre de SOLIER/IERE de niveau 4.

Ce document est disponible sur demande auprès du RFS : candidature@formation-solier.com

RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION D'UN ETABLISSEMENT

La procédure mise en place pour l'habilitation initiale s'applique aussi dans le cas d'une demande de renouvellement d'habilitation.

La conformité aux exigences de la convention de partenariat sera vérifiée lors du processus de renouvellement.

5 - MODALITES DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Le GESTIONNAIRE du Titre remet gratuitement au CONCESSIONNAIRE, dans le cadre de « l'accompagnement pédagogique » :

- Le référentiel de formation (dit aussi référentiel pédagogique)
- Le cahier des charges pour la constitution des épreuves certificatives (invitations types, sujets d'examen, etc.)
- Les grilles d'évaluation et de notation, le livret de suivi des jeunes
- Ainsi que le procès-verbal type

Le support de cours (au format power point) est disponible sur demande, payant (2500euros).

Remis sous format électronique modifiable, Il peut servir à la fois de support pour les formateurs et les apprenants.

L'accompagnement pédagogique se fait au travers de la commission de suivi, en visio ou sur site.

Le premier rdv, quel que soit son mode d'organisation, est offert.

Toute demande ultérieure du CONCESSIONNAIRE pour un accompagnement sur site est payant (frais de mission et demi-journée de prestation à 400 euros).

La formation des équipes pédagogiques est organisée soit en visio, soit en présentiel par le GESTIONNAIRE, en fonction des sujets à traiter.

Dans le cadre d'une formation en présentiel, les frais relatifs au transport, à l'hébergement et la restauration de l'équipe pédagogique du CONCESSIONNAIRE sont à sa charge.

JURY DE CERTIFICATION ET DELIVRANCE DES PARCHEMINS

La participation du GESTIONNAIRE à l'organisation et au déroulement des jurys de certification est payante.

Le CONCESSIONNAIRE devra le rémunérer à chaque examen pour sa présence (35 euros de l'heure) et assumer les frais de mission (transport, hébergement et restauration) relatif à son déplacement sur le lieu des évaluations,

Aucun cout ne sera appliqué pour l'administration et l'enregistrement de tout ou partie des Titres par les apprenants auprès des CONCEDANTS.

L'édition et l'envoi des « parchemins » des Titres obtenus font l'objet, d'une facturation par « parchemin » de 20 €. H.T, sauf si le CONCESSIONNAIRE demande à les imprimer et à les envoyer lui-même.

FRAIS DE MISSIONS

Des frais de mission sont facturés sur justificatifs (plafonnés à 5 jours de déplacement par an, 600€ HT par jour et 3000€ HT par an).

FRAIS RELATIFS AUX AUDITS

Les frais relatifs à l'audit sont à la charge du CONCESSIONNAIRE pour les audits initiaux et de renouvellement. Le montant peut varier en fonction de la localisation géographique, prévoir entre 2000€ HT et 3000€ HT.

Les conditions de facturation sont précisées dans la convention de partenariat.

OUTILS DE COMMUNICATION

La mention du CONCESSIONNAIRE sur la fiche RNCP et sur le site internet formation-solier.com sont gratuites.

L'accès aux autres outils de communication développés par le GESTIONNAIRE et les CONCEDANTS est optionnel et payant. Un tarif sera proposé par outil développé sur base des frais réels engagés.

RUPTURE DES HABILITATIONS

Rupture à l'initiative des CONCEDANTS : L'habilitation du CONCESSIONNAIRE cesse s'il ne respecte pas les conditions mises à sa charge dans la convention de partenariat, tout au long de son habilitation. La cessation de l'habilitation est motivée et notifiée par LRAR au CONCESSIONNAIRE.

Rupture à l'initiative du Concessionnaire : Cette convention peut être rompue à tout moment par le CONCESSIONNAIRE sous réserve de notification au GESTIONNAIRE par LRAR de respecter un délai raisonnable.

La convention de partenariat est disponible sur demande auprès de RFS : candidature@formation-solier.com

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- Dossier d'opportunité 2.5

- Convention cadre 3.1
- Annexe 1 Cahier des charges d'habilitation (2.2)
- Annexe 2 Processus d'habilitation (2.1)
- Annexe 3 Programme (2.1)
- Annexe 4 Référentiel de certification (2.0)
- Annexe 5a Dossier VAE – Livret 1 (2.0)
- Annexe 5b Dossier VAE – Livret 2 (2.0)
- Annexe 6 Reporting intégration des apprenants (3.1)
- Annexe 7 Règlement d'examen (2.2)
- Annexe 8 Reporting et intégration du suivi dans l'emploi (2.1)
- Annexe 9 Niveau d'activité (2.1)

Contact : Le réseau de la formation des Soliers

Contact : Le réseau de la formation des Soliers 11 bis rue de Milan 75009 Paris
candidature@formation-solier.com

ANNEXE 1

REFERENTIEL TITRE SOLIER/IERE DE NIVEAU 4

version 2.0	Titre de Solier (ère) de niveau 4		22/07/2020	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES		REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
<i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>		<i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
			MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Organiser son intervention de mise en œuvre de revêtements de sols et/ou murs				
Conseil et dialogue avec les clients et les autres intervenants	C1	Collecter les documents et informations relatives à l'intervention en réalisant lorsque possible des relevés de l'existant afin de permettre l'exécution de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de cas - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents liés à l'intervention sont collectés, analysés et les informations nécessaires sont extraites et prises en compte. - En rénovation, la nature et l'état des supports existants sont diagnostiqués et des solutions de remplacement ou de mise en œuvre sont identifiées en tenant compte des contraintes réglementaires et environnementales. - En neuf, le besoin et l'environnement sont analysés et les différentes solutions de revêtement compatibles sont identifiées - La présence de supports amiantés est identifiée à partir des documents collectés et aucune opération n'est effectuée sur ces derniers

	C2	Préconiser des solutions techniques et esthétiques en cohérence avec les normes et classements afin de répondre aux besoins et attentes des clients en accord avec sa hiérarchie.	Étude de cas - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur	<ul style="list-style-type: none"> - En rénovation des solutions de remplacement sont proposées au client - En neuf, les différentes solutions de revêtement compatibles sont exposées au client - Les avantages et inconvénients de chaque solution de revêtement de sol et murs sont exposés au client - Les propositions esthétiques sont argumentées - Les recommandations faites au client sont adaptées aux conditions d'usage des surfaces destinées à recevoir des revêtements de sol et murs et répondent aux normes et classements en vigueur - Les modes d'entretiens des différents revêtements et les matériels d'entretien à utiliser sont présentés clairement au client
	C3	Communiquer oralement et/ou par écrit avec la hiérarchie, le client et les autres intervenants sur le déroulement du chantier et les éventuelles difficultés afin de garantir son déroulement dans les conditions requises de délai, sécurité et qualité		<ul style="list-style-type: none"> - Les explications fournies par oral et/ou par écrit sont explicites et adaptées à l'interlocuteur - Le déroulement de l'intervention est expliqué clairement et courtoisement au client, aux autres acteurs du chantier et aux membres de l'équipe en précisant les contraintes et les besoins - Un reporting d'intervention est formulé à l'attention du responsable hiérarchique de façon explicite, détaillée et illustrée - Les contraintes et besoins exprimés par les autres acteurs du chantier sont pris en compte - Le comportement et la présentation du candidat véhiculent une image professionnelle - Les conditions d'utilisation et d'entretien des revêtements mis en œuvre sont expliquées aux clients de façon compréhensible
Organisation de l'intervention	C4	Préparer l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, à partir des consignes écrites ou orales afin de garantir le déroulement de l'intervention dans les délais prévus		<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et les conditions de réalisation de l'intervention sont analysés à partir des documents d'intervention et des instructions de la hiérarchie - Les principales caractéristiques du chantier sur lequel l'intervention a lieu sont identifiées, en lisant le dossier de construction (CCTP, calendrier d'exécution, plans...), quel que soit le support soit au format papier ou numérique, et/ou suite une à visite sur site - L'ensemble des moyens matériels à mobiliser (outillage, matériaux...) sont identifiés à partir de la fiche fourniture du « lot Revêtement de Sol » et des instructions de la hiérarchie - Les moyens de balisage, de protection et de sécurisation à mobiliser sont identifiés - La logistique de l'intervention est planifiée pour garantir un démarrage à l'heure prévue - L'adéquation entre les objectifs et les moyens à déployer (durée, matériel, moyens de levage...) est analysée et si nécessaire discutée avec la hiérarchie - Le responsable hiérarchique est questionné sur les consignes de travaux en cas d'incompréhension

	C5	Calculer les quantités de produits à mobiliser pour réaliser l'intervention en tenant compte des spécificités des produits et de l'environnement afin de mobiliser les ressources matérielles adaptées pour effectuer la pose	<p>Étude de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Un croquis du chantier et un plan à l'échelle sont réalisés à partir des éléments du dossier de chantier et des mesures complémentaires sont réalisées sur le terrain lorsque nécessaire - Un calepinage écrit de l'implantation du revêtement de sol est réalisé à l'échelle - Les besoins du chantier en revêtement(s) de sol et en accessoires de mise en œuvre (profilés d'appui, plinthes de finition, nez de marche...) sont calculés pour garantir le déroulement du chantier sans rupture de stock imprévue - Les besoins du chantier en produits associés (primaire ragréage et colle), outillage et équipements de sécurité sont calculés pour garantir le déroulement du chantier sans rupture de stock imprévue
	C6	Entretien le matériel dans le respect des consignes d'utilisation et avec les moyens d'entretien adaptés afin de le maintenir en état fonctionnel et d'assurer sa pérennité		<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures d'entretien courant du matériel utilisé sont appliquées - Les signes d'usure ou de fragilité du matériel sont identifiés - Le matériel est stocké de façon à garantir sa pérennité - Un suivi du stock des consommables nécessaire à l'intervention est réalisé (sur chantier, matériel personnel, dans les véhicules...) - Le réassort des différents consommables est réalisé dès que nécessaire
	C7	Clôturer l'intervention en nettoyant la zone de travail et en répertoriant les retours de produits afin de libérer l'accès aux locaux en toute sécurité		<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de traitement des différents déchets sont appliquées - Le nettoyage de la zone d'intervention est effectué pour garantir la continuité des autres activités du chantier - Le nettoyage de la zone d'intervention est effectué en fonction du type de produits mis en œuvre en mobilisant les équipements et produits adaptés - Les revêtements de sol mis en œuvre sont protégés avec les moyens adaptés - La zone de travail est restituée propre et en bon état - Les retours de chantiers sont répertoriés en vue d'un stockage pour réutilisation ou d'un recyclage
	C8	Réaliser un compte-rendu de l'intervention, par écrit ou à l'oral, des informations sur les écarts entre le prévisionnel et le réalisé. afin de rendre compte des travaux réalisés à sa hiérarchie		<ul style="list-style-type: none"> - Des informations claires sur les travaux réalisés (tâches effectuées en croquis, difficultés rencontrées, photos et vidéos, etc.) sont transmises au responsable- Le bon d'intervention est systématiquement et entièrement rempli de manière précise et les documents de fin de chantier sont remis au client - La feuille d'heures est remplie avec précision et transmise à la date demandée- En cas de problème rencontré (non-conformité par rapport aux consignes, situation dangereuse...) le responsable est alerté dès que possible à l'aide des moyens de communication mis à disposition- Le problème est décrit avec méthode et de façon explicite pour être compris par son responsable (ex. : la situation de non-conformité est décrite par rapport aux consignes) et est tracé par écrit dans les documents d'intervention

Traitement et préparation des supports et de la zone d'intervention	C9	Réaliser les travaux préalables nécessaires, en respectant normes et classements, afin d'autoriser la mise en œuvre d'un revêtement de sol et mur en travaux neufs ou en rénovation	Étude de cas - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur	<ul style="list-style-type: none"> - En rénovation, les revêtements de sol existants sont déposés dans le respect des règles de l'art et avec le matériel adapté - Les supports sol et mur abîmés (ex fissures, épaufrures, joints...) sont réparés avec les solutions adaptées (enduisage, rebouchage, traitement résine époxy...) - L'humidité présente dans le support est contrôlée avec les matériels préconisés dans les DTU. Les sources d'humidité sont traitées avec les moyens adaptés (ex. : barrières anti remontée d'humidité) - Le support sol et les formes de pente sont préparés pour accueillir les revêtements de sol avec les moyens adaptés (chape, primaire, ragréage thixotrope) - Le support mur est préparé pour accueillir les revêtements (primaire, enduit de rebouchage, enduit de lissage) - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement - Les protections et équipements nécessaires sont revêtus - Les produits de réparation et de préparation de support utilisés sont adaptés aux travaux envisagés, au type de support sol et mur et aux conditions d'utilisation des locaux - La mise en œuvre des produits de réparation et de préparation des supports sol et mur est réalisée en mobilisant les outils (disqueuse, malaxeur, scrapeur, décolleuse...) et techniques adaptés tout en respectant les règles de l'art - Les surfaces sont préparées en respectant les principes du PPSST - Propre, Plan, Sec, Sain et Solide
	C10	Sécuriser l'intervention en recourant aux Moyens de Protection Collective (MPC) et aux équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés afin de réduire tout risque d'accident		<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des protections collectives et individuelles à mobiliser pour l'intervention sont identifiées et amenées sur chantier en quantité et qualité suffisante - Les protections collectives adaptées à l'intervention sont mises en place dans le respect des règles de sécurité de son intervention - L'utilisation des EPI est adaptée à chaque situation de travail - L'équipement en EPI des autres participants à l'intervention (intérimaires, observateurs...) est prévu et vérifié

Bloc 2 : Réaliser la mise en œuvre de revêtements de sols horizontaux

Mise en œuvre courante des revêtements de sols PVC en lés collés	C11	Préparer les revêtements de sol PVC adéquats par rapport à l'utilisation prévue de la pièce, en respectant normes et classements U2/U2S/U3/U4, afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La préparation des revêtements de sol PVC est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre. - Les revêtements de sol PVC sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'utilisation des outils, règles bombées et couteaux à lame croche est faite de manière à préserver l'intégrité du produit à poser et dans le respect des règles de sécurité - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (ex. : barres de seuil, couvre-joints) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local
--	-----	---	---	---

	C12	Réaliser la pose courante au sol, avec arasement périphérique et traitement des joints, de revêtements de sol PVC hétérogène et homogène en lès U2/U2S/U3/U4 avec obstacle afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat s'assure du bon collage sans cloquage en respectant le temps de gommage. Le marouflage après affichage est réalisé sur l'ensemble de la surface avec les outils adaptés (cale à maroufler, cylindre à maroufler adapté au PVC...). Le revêtement adhère en tout point de la surface et ne présente aucune cloque - Les découpes et arasements sont nets et précis - Les outils et techniques adaptés sont utilisés dont la soudure à froid (ex. : produits à base de tetrahydrofurane) ou à chaud à plat (chanfreineuse, chalumeau à air chaud, buses PVC, araseur...) entre les lès de revêtement de sol PVC, tout en respectant les règles de l'art - Pour les soudures à chaud : Le chanfrein est régulier ; La soudure est nette sans excès ni brulures ; L'arasement est net et régulier - Pour les soudures à froid : Le joint vif est rectiligne et serré ; Le produit est appliqué régulièrement dans la longueur et la profondeur - Les étapes de mise en œuvre du revêtement et des accessoires sont scrupuleusement respectées - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
Mise en œuvre courante des revêtements de sols linoléum en lés (collés)	C13	Préparer les revêtements de sol linoléum adaptés par rapport à l'utilisation prévue de la pièce, en respectant normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> - La préparation des revêtements de sol linoléum est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements de sol sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'utilisation des outils, règles bombées, couteaux à lame droite puis lame croche, coupe lisière et coupe-bande est faite de manière à préserver l'intégrité du produit à poser et dans le respect des règles de sécurité - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (ex. : barre de seuil) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local

	C14	Réaliser la pose courante de revêtements de sol Linoleum en mobilisant les outils et techniques adaptés, dont le thermocollage à plat entre lés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	- Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du revêtement de sol linoléum est réalisée conformément au calepinage et aux documents d'intervention. - La mise en œuvre est réalisée en fonction de la typologie des produits à poser et des types de supports : L'implantation, le sens et le débit des lés sont respectés ; Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés ; Le marouflage est réalisé avec le matériel adapté ; Le trusquinage périphérique et la réalisation du joint sont nets et précis ; Le transfert de colle sur l'envers du revêtement est complet et observable - Pour le thermocollage : Le chanfrein est régulier ; Le thermocollage est net sans excès ni brûlures ; L'arasement du cordon est net et régulier et sans reprise - La mise en œuvre est réalisée en mobilisant les outils et techniques adaptés (grand et petit trusquin, cale, marteau et cylindre à maroufler adaptés au linoléum, buse adaptée au linoléum...) - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
Mise en œuvre courante et technique des revêtements de sols textiles en lés - Aiguilleté, Floqué et Tuft (en dalles et lés collés)	C15	Préparer les revêtements de sol textiles adéquats en respectant les demandes particulières et le plan de calepinage technique suivant les normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> - La préparation des revêtements de sol textiles est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements de sol sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'utilisation des outils, règles bombées, maroufleur éperon, couteaux à moquette et couteaux à lame textile, est faite de manière à préserver l'intégrité du produit à poser et dans le respect des règles de sécurité - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (barres de seuil, profilés de finition) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local
	C16	Réaliser la pose de revêtements de sol textiles en suivant le plan de calepinage afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du revêtement de sol textile est réalisée conformément au plan calepinage et aux documents d'intervention - La mise en œuvre est réalisée en fonction de typologie des produits à poser, des types de support, etc. : L'implantation et le sens de pose sont respectés ; Les découpes et arasements sont nets et précis ; Le collage et/ou l'adhésivage et les temps de gommage sont maîtrisés ; Le marouflage est réalisé avec le matériel adapté (ex. : maroufleur éperon) - La mise en place les profilés de mise en œuvre et de finition des revêtements de sol textiles (aiguilletés, floqués et tufté) est réalisée dans les règles de l'art - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus

<p>Mise en œuvre de dalles, lames collées et de tous systèmes libres ou semi-libres</p>	C17	<p>Préparer les dalles et lames adaptées par rapport à l'utilisation prévue de la pièce en respectant normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention</p>	<p>- Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur</p>	<p>- La préparation des dalles et lames est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre.- Le besoin en dalles et lames est calculé conformément au plan de calepinage- La mise en œuvre est réalisée en fonction de typologie des produits à poser- L'implantation est calculée en tenant compte des formats de lames et dalles - Les arasements en rives et coupes d'obstacles sont effectués avec des outils et équipements adaptés et permettant notamment la technique de report ou l'utilisation d'un gabarit.- Les dalles et lames sont préparées conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention. - Les accessoires (barres de seuil, profilés de finition) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre- Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local</p>
	C18	<p>Réaliser la pose de dalles, lames et autres systèmes en suivant le plan de calepinage et en mobilisant les outils et techniques adaptées afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art</p>		<p>- La mise en œuvre est réalisée conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - Les implantations sont respectées et les chutes sont minimisées tout en respectant le DTU ou les documents particuliers du marché - Les découpes et arasements sont nets et précis en cas de pose collée ou semi-libre - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés. - Le marouflage est réalisé avec le matériel adapté (cale à maroufler, marteau à maroufler, cylindre adapté) - La mise en place des profilés, des éléments de finition des dalles et lames collées ou à clipser et des systèmes et revêtements de sol libres ou semi-libres est faite dans les règles de l'art - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus</p>
<p>Mise en œuvre décorative</p>	C19	<p>Préparer les revêtements de sol destinés à réaliser une pose décorative en suivant les instructions de pose particulières, tout en respectant les normes et classements afin de respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention</p>	<p>- La préparation des revêtements est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements sont débités et préparés conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'utilisation des outils de traçage et découpe est adaptés aux produits (dalles, lames et lés) et est faite de manière à préserver l'intégrité du produit à poser, dans le respect des règles de sécurité - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (rayons de courbure, gabarits sur mesure...) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local</p>	

	C20	Réaliser la pose technique et décorative en suivant le plan de calepinage et en mobilisant les outils et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est réalisée en fonction de la typologie des produits à poser, des types de support, etc. - Les traçages et équerrages sont précis ; Les incrustations et découpes de marqueterie sont nettes et précises les côtes sont respectées et conformes au plan - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés. Le marouflage est réalisé avec le matériel adapté. - La mise en place des accessoires est faite dans les règles de l'art - La mise en œuvre est réalisée en mobilisant les outils (ex. : couteau avec lame serpette) et les techniques (rayons de courbure, gabarits sur mesure...) adaptés - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
Bloc 3 : Réaliser la mise en œuvre de revêtements de sols avec traitements verticaux et pose de revêtement de murs				
Mise en œuvre de revêtements PVC en lés et dalles collés avec traitements verticaux	C21	Préparer les revêtements PVC collés standards adaptés aux conditions d'utilisation de locaux nécessitant une mise en œuvre avec traitements verticaux, en respectant normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La préparation des revêtements de sol PVC est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre. - Les revêtements de sol PVC sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'utilisation des outils, règles bombées et couteaux à lame croche est faite de manière à préserver l'intégrité du produit à poser et dans le respect des règles de sécurité - Le port de gants de protection est systématique. - Le traitement des rives est réalisé conformément aux documents d'intervention - Les accessoires, formes d'appuis, profilés de finitions, remontées en plinthe complète nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local

	C22	Réaliser la pose technique de revêtements PVC collés standards hétérogènes et homogènes U3/U4 avec traitements verticaux en mobilisant les outils et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du revêtement de sol PVC est réalisée conformément au calepinage et aux documents d'intervention - Le choix du revêtement est adapté, l'implantation et le débit des lés sont respectés et la mise en œuvre est réalisée dans les règles de l'art (ex. : appui sur la talonnette) - Les profils de mise en œuvre et de finition des revêtements de sol sont mis en place pour permettre la remontée en plinthe. - Les soudures à chaud entre les lés sont nettes sans excès ni brûlures. Le chanfrein est régulier - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés, le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Les découpes sur la partie supérieure sont bien réalisées - Les angles rentrants et l'angle sortant sont bien réalisés (angle à 45°, la soudure est nette et régulière) - L'arasement est net et régulier - Les outils et techniques adaptés sont mobilisés en particulier les gabarits d'angles, le traceur de plinthe et l'araseur - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
Mise en œuvre des systèmes douche	C23	Préparer les supports ainsi que les revêtements de sol et mur adaptés à l'utilisation d'un système douche, en respectant les normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> - Les choix des revêtements à mettre en œuvre sont adaptés à l'environnement, au plan de calepinage et aux documents d'intervention - La préparation des systèmes de douche est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements de sol et mur à poser sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - Les formes de pentes sont respectées et le siphon est installé dans les règles de l'art - La planéité, l'aplomb des murs et les passages de tuyauterie en attente sont vérifiés et respectés - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (formes d'appuis, seuils de douche, profilé de diminution, siphons, mastic...) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local

	C24	Réaliser la pose des lès de revêtement de sol et mur pour douche après identification et réception des supports (pentes et mural) et en mobilisant les outils et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est réalisée conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention Pour la mise en œuvre des lès PVC Sols <ul style="list-style-type: none"> - L'implantation et le débit des lés sont respectés - La mise en œuvre est bien réalisée (appui sur la talonnette) - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés - Le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Les angles rentrants et l'angle sortant sont réalisés avec un angle à 45°, la soudure est nette et régulière - Le passage du siphon est bien réalisé sans accroc Pour la mise en œuvre des lès PVC Mural (dont passage de tuyaux) <ul style="list-style-type: none"> - L'implantation et le débit des lés sont respectés - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés. - Le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Les passages des angles rentrants et de l'angle sortant sont bien réalisés (bien plaqués dans l'angle en appui sur le CA 12 ou sur l'arrête, sans cloque ni plis) - L'arasement contre le plafond et la superposition sont bien réalisés - Les soudures murales sont nettes sans excès ni brûlures - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
--	-----	---	---	--

<p>Mise en œuvre des revêtements de sols PVC conducteurs et dissipateurs en lés et dalles</p>	C25	<p>Préparer les revêtements de sol PVC conducteurs ou dissipateurs adaptés aux conditions d'utilisation du local, en respectant normes et classements afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention</p>	<p>- Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur</p>	<p>- La préparation des revêtements de sol conducteurs et dissipateurs est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre- Les revêtements de sol à poser sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention- Le traitement des rives est réalisé conformément aux documents d'intervention - Le port de gants de protection est systématique. - Les accessoires (formes d'appuis, profilés de finitions, feuillard de cuivre, primaire et colle conducteur/trice) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre- Le choix du revêtement est adapté en fonction de l'utilisation du local (dissipateur ou conducteur) et de son classement UPEC</p>
	C26	<p>Réaliser la pose de revêtements de sol PVC conducteurs et dissipateurs en mobilisant les outils et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art</p>		<p>- La mise en œuvre est réalisée conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - Les profilés de mise en œuvre et de finition adaptés sont mis en place et garantissent la performance du système - La mise en œuvre du feuillard de cuivre est conforme à la méthode retenue - Le collage (choix de la spatule et de la colle adaptées suivant la méthode choisie) et les temps de gommage sont maîtrisés. - Le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Les découpes et arasements sont nets et précis - Le traitement en rives est réalisé correctement selon le document d'intervention - Pour les soudures à chaud : Le chanfrein est régulier(profondeur respectée) ; La soudure est nette sans excès ni brulures ; L'arasement est net et régulier - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus</p>
<p>Mise en œuvre des revêtements linoléum en lés collés avec traitements verticaux</p>	C27	<p>Préparer les revêtements de sol linoléum en lés à coller avec traitements verticaux adaptés aux conditions d'utilisation de locaux, tout en respectant normes et classements afin de respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention</p>	<p>- La préparation des revêtements linoléum avec traitements verticaux est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements à poser sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - Les accessoires (plinthes confectionnées dans le revêtement ou plinthes préformées, formes d'appuis) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre - Le port de gants de protection est systématique. - Le choix du revêtement est adapté en fonction du classement UPEC du local</p>	

	C28	Réaliser la pose technique de revêtements de sol linoléum en lés collés avec traitements verticaux en mobilisant les outils et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des revêtements linoléum est réalisée conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - L'implantation et le débit des lés sont respectés et la mise en œuvre est réalisée dans les règles de l'art (ex. : appui sur la talonnette ou dans l'angle sol/mur) - Le collage et les temps de gommage sont maîtrisés. Le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Le trusquinage au bord de la frise est net. - Les découpes sur la partie supérieure sont bien réalisées - Les angles rentrants sont bien réalisés , le thermocollage est net et régulier) 3 angles rentrants - L'angle sortant est bien réalisé ,le thermocollage est net et régulier - Pour le thermocollage des sols et le RDP Ligne droite : Le chanfrein est régulier ; Les soudures sont nettes sans excès ni brûlures ; L'arasement est net et régulier - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
Mise en œuvre de revêtement sur marches d'escalier (PVC, Textile, Linoleum)	C29	Préparer les revêtements de sol de type Linoleum et PVC en Marches Intégrales, pour escalier à marches droites et balancées, en fonction du type d'escalier et de son usage, en respectant normes, classements, et exigences liées à l'accessibilité afin respecter les objectifs décrits dans les documents d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> - La préparation des revêtements à poser sur marches est réalisée sans perturber le fonctionnement du chantier et sans détériorer les revêtements à mettre en œuvre - Les revêtements à poser sont débités conformément au plan de calepinage et aux documents d'intervention - Le choix du revêtement est adapté (support conforme au système de pose retenu et adéquation avec le classement UPEC du local) - L'implantation et le débit des lés sont respectés (utilisation du marchigraphe, arasement) - Le port de gants de protection est systématique. - Les outils et accessoires (marchigraphe, nez de marche, forme d'appui, cordon de soudure) nécessaires à la mise en œuvre sont identifiés et préparés pour être positionnés lors de la mise en œuvre

	C30	Réaliser la pose en escalier avec des revêtements standards ou marches intégrales sur des marches droites et balancées en fonction de leur typologie, format et support en mobilisant les outils, accessoires et techniques adaptés afin de garantir une pose dans le respect des règles de l'art	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation pratique - Entretien avec l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est réalisée en fonction de typologie des produits à poser, du format et des types de support - La mise en place des profilés et accessoires de mise en œuvre et de finition pour marches d'escalier (nez de marches rapportées, profilés d'appui, crémaillère, limon, soudure à chaud, dalle podotactile, etc.) est réalisée dans les règles de l'art et pour garantir l'ensemble des règles de sécurité et d'accessibilité - Les principes de poses sont respectés (1/3; 2/3, pose du nez de marche) - Les indications de la circulaire relative à l'accessibilité des ERP sont respectées (1ere et dernière contremarche différenciées) - Le collage les temps de gommage sont maîtrisés (choix de la spatule et de la colle adaptées). - Le marouflage est parfait sans cloques ni plis - Les découpes et arasements sont nets et précis - Les soudures à chaud sont réalisées dans les règles de l'art : Le chanfrein est régulier (profondeur respectée) ; La soudure est nette sans excès ni brulures ; L'arasement est net et régulier - Les soudures à froid sont réalisées dans les règles de l'art : Le produit est appliqué régulièrement dans la longueur et la profondeur(aucun résidu de soudure à froid en surface) - Le comportement et les postures adoptés sont conformes aux risques liés à l'activité et à l'environnement et les équipements de protection individuelle sont revêtus
--	-----	---	---	---